

PROCÈS-VERBAL

Salle 497,

MARDI 31 mai 1955.

Le Comité permanent de la banque et du commerce se réunit aujourd'hui à 10 h. 30 du matin sous la présidence de M. David A. Croll.

Présents: MM. Applewhaite, Balsom, Cannon, Crestohl, Dumas, Fleming, Fraser (*Saint-Jean-Est*), Fulton, Hanna, Henderson, Huffman, Hunter, Low, Macdonnell (*Greenwood*), Mitchell (*London*), Philpott, Richardson, Robichaud, Tucker et Weaver.

Aussi présents: L'hon. Walter E. Harris, Q.C., ministre des Finances; et MM. J. J. Deutsch, sous-ministre adjoint, R. M. Burns, adjoint spécial, D. H. Clark et C. H. Blair, de la division des subventions aux municipalités; tous du ministère des Finances.

Le Comité aborde l'examen du bill 258, intitulé Loi modifiant la loi des subventions aux municipalités.

Sur la proposition de M. Fraser (*Saint-Jean-Est*),

Il est résolu — Que le Comité fait imprimer 750 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et témoignages concernant le bill 258, intitulé Loi modifiant la loi des subventions aux municipalités.

M. Harris fait un exposé du bill, en signalant les avantages que les municipalités en question retireraient par suite de la révision proposée par la présente loi.

Sur quoi, à la suite d'un débat sur l'opportunité de convoquer des représentants de la Fédération canadienne des maires et des municipalités afin de rendre témoignage au sujet dudit bill,

M. Fleming propose:

Que la Fédération canadienne des maires et municipalités soit invitée à comparaître devant ce Comité et à présenter ses vues concernant la révision du bill 258.

Après délibération, ladite motion, mise aux voix, est rejetée.

M. Harris est interrogé relativement à son exposé et aux dispositions du bill et M. Deutsch répond aux questions qui lui sont spécialement renvoyées.

M. Harris dépose le document suivant:

Liste des subventions faites aux municipalités en l'année financière 1954-1955 en vertu de l'article 5 de la présente Loi.

Il est ordonné: Que ledit document soit incorporé dans les témoignages d'aujourd'hui. Le Comité aborde, article par article, l'étude dudit bill.

Les articles 1 à 5 inclusivement sont étudiés séparément et adoptés individuellement.